

Education International

6th World Congress, Cape Town, 22-26 July 2011

Agenda item 14:

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET 2012-2015

1. Introduction

Le Programme et le Budget fournissent les outils pour la mise en œuvre des politiques et des objectifs de l'Internationale de l'Éducation, ainsi que pour la réalisation des tâches, comme établi par les documents directeurs de l'IE. Chaque Programme et Budget couvre une période de quatre ans, allant du 1er janvier de l'année qui suit le Congrès jusqu'au 31 décembre quatre ans plus tard. Dans la mesure où les buts principaux de l'IE devraient rester les mêmes, bon nombre d'activités prévues pour chaque nouvelle période s'inscrivent dans le suivi des travaux entrepris au cours de la période précédente ou s'appuient sur ces travaux. Ceux-ci font l'objet des Rapports annuels et du rapport quadriennal présenté au Congrès mondial.

Le Programme et le Budget présentent les « Activités du programme » qui visent directement à atteindre les cinq buts principaux qui ont été fixés lors du troisième Congrès mondial de Jomtien en 2001. Ils couvrent également les activités et les événements liés aux instances dirigeantes de l'Internationale de l'Éducation ainsi que les tâches administratives de l'organisation. Ces dépenses courantes, associées aux frais de personnel, représentent plus ou moins 85 % des dépenses prévisionnelles.

Sur recommandation du Comité spécial sur les finances et les structures, créé lors du Congrès de 2007, le Bureau exécutif a décidé que le Programme et le Budget devraient être élaborés par le biais d'un processus de consultation des organisations membres, avant d'être soumis au Congrès pour adoption. Il a également décidé que le Programme et le Budget devraient être présentés sous une forme simplifiée, afin de les rendre plus transparents et de souligner le lien entre les buts de l'organisation et son programme de travail. A cette fin, un document consultatif a été préparé et envoyé aux organisations membres en juin 2010. Quatre réponses écrites au document ont été reçues. Le document final a été élaboré en tenant compte des réponses reçues et des commentaires du Bureau exécutif.

Dans leurs réponses au document consultatif, les organisations ont souligné la nécessité de se concentrer sur les objectifs principaux de l'IE et d'accorder la priorité au travail et aux activités permettant de réaliser ces objectifs. Elles se sont dites préoccupées par le fait que l'IE effectuait un travail trop superficiel en essayant de répondre à de trop nombreux aspects du vaste programme qu'elle poursuit. Les commentaires ont également souligné l'importance d'utiliser les faibles ressources financières disponibles au maximum de leur potentiel. Dans le climat économique prédominant, la rentabilisation efficace des ressources devrait constituer un volet important de la planification financière de l'IE. L'un des commentaires a tout particulièrement mis en avant l'importance de la coopération au développement au sein des activités de l'IE, tandis qu'un autre a mis en question le bien-fondé de l'augmentation des cotisations en réponse aux effets de l'indexation automatique des salaires, prévue par la législation belge.

L'IE est confrontée à des défis sans cesse plus nombreux dans ses efforts pour promouvoir ses buts principaux. L'éducation occupe désormais un rang plus élevé sur l'échelle des priorités de la plupart des agences intergouvernementales mondiales et des institutions financières internationales influentes.

Toutefois, leurs politiques et leurs stratégies en matière d'éducation, ainsi que leurs recommandations aux gouvernements membres, sont trop souvent en contradiction avec les principes de l'IE, en particulier lorsqu'il s'agit de la défense de l'éducation. L'IE doit répondre à ces organisations et interagir avec elles dans une mesure plus large que jamais auparavant afin de pouvoir défendre ses valeurs fondamentales et faire en sorte que celles-ci soient consacrées dans les documents politiques et les projets de développement élaborés par ces institutions. L'IE doit également interagir avec de nombreuses organisations de la société civile dans la poursuite de ses buts et objectifs. L'utilisation croissante de la technologie facilite cette interaction. Cependant, elle a également entraîné une recrudescence des demandes pour la participation de représentant(e)s de l'IE aux débats, aux forums et aux activités d'autres organisations. De plus, l'amélioration des communications a conduit les organisations membres à demander à l'IE davantage de contacts et une collaboration plus fréquente, de même qu'une participation accrue des représentant(e)s de l'IE à leurs activités. Toutes ces évolutions constituent un fardeau pour un personnel travaillant déjà à la limite de ses capacités et grèvent les ressources financières limitées.

Depuis la publication du Rapport sur les finances et les structures, une révision des procédures et des pratiques financières administratives a été entreprise en vue de mieux exploiter les ressources financières issues du paiement des cotisations de l'IE. De nouvelles procédures ont été introduites, là où il a été jugé nécessaire de contrôler les dépenses. Un guide contenant l'ensemble des procédures financières actuelles a été préparé. Il a été soumis à la Commission des finances et approuvé par celle-ci.

Sur le plan de l'élaboration des activités visant à promouvoir les buts de l'IE au cours de la période couverte par le Programme, tous les efforts seront déployés pour optimiser la coopération et la collaboration, tant en interne, entre les unités individuelles et les bureaux sous-régionaux de l'IE, qu'en externe, avec les organisations membres qui poursuivent également les mêmes buts au sein des mêmes zones géographiques. L'IE travaillera également en étroite collaboration avec ses partenaires du groupement « Global Unions » afin de rentabiliser au mieux l'utilisation des ressources et d'être plus efficace dans la poursuite de buts communs.

Aucun budget détaillé n'est présenté sous chaque intitulé du Programme dans le Programme et le Budget. Les budgets détaillés seront déterminés chaque année et approuvés par le Bureau exécutif dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Congrès.

Ce document présente quelques-uns des domaines de dépenses prioritaires qui ont été identifiés pour l'exercice budgétaire quadriennal allant de 2012 à 2015. Il fait également des prévisions concernant des augmentations générales des recettes et des dépenses, mais ces projections seront soumises à l'examen du Bureau exécutif chaque année. Les montants mentionnés dans ce document sont calculés sur la base des recettes et des dépenses de 2010 et sur la base des prévisions budgétaires pour 2011.

Conformément aux recommandations du Comité spécial sur les finances et les structures, certains aspects du Programme et du Budget proposés sont susceptibles de devoir être révisés à la lumière des implications financières de certaines décisions du Congrès relatives à l'adoption de résolutions. Ce Programme et ce Budget ont été révisés suite aux résolutions élaborées par le Bureau exécutif pour le Congrès et, par conséquent, ils tiennent compte des implications financières liées à la mise en œuvre de la plupart de ces résolutions.

Fred van Leeuwen
Secrétaire général

Mars 2011

2. Programme 2012-2015

2.1. Buts principaux

Le troisième Congrès mondial, qui s'est tenu à Jomtien en Thaïlande, du 25 au 29 juillet 2001, a adopté les buts principaux suivants :

1. Le droit à une éducation de qualité pour tous par le biais de systèmes d'éducation subventionnés et réglementés par les autorités publiques.
2. L'amélioration de la protection sociale et de la situation des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation en veillant à l'application effective de leurs droits humains, de leurs droits syndicaux et de leurs libertés professionnelles.
3. L'élimination de toutes formes de discrimination dans l'éducation, qu'elles soient fondées sur le sexe, la race, la situation de famille, le handicap, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion, l'appartenance ou l'opinion politique, le statut social ou économique, l'origine ethnique ou nationale, ainsi que la promotion de la compréhension, de la tolérance et du respect de la diversité dans les communautés.
4. La promotion de la démocratie, du développement durable, du commerce équitable, des services sociaux fondamentaux, de la santé et de la sécurité, au travers de la solidarité et de la coopération entre les organisations membres, le mouvement syndical international et la société civile.
5. La consolidation de l'Internationale de l'Education grâce à la participation de toutes les organisations membres à la vie de l'IE et la promotion de l'unité du secteur de l'éducation.

Les buts exposés ci-dessus continuent à déterminer la direction que prendra l'Internationale de l'Education. Toutes les activités du programme proposées pour la période 2012-2015 s'inscriront dans les stratégies visant à atteindre ces buts. Le Programme est présenté sous des intitulés qui reflètent les buts et les domaines de travail au sein des structures administratives de l'IE. Les domaines de travail se chevauchent dans de nombreux points du Programme. Afin d'optimiser le rentabilité et l'efficacité, tous les efforts seront déployés pour coordonner le travail au niveau du secrétariat et pour utiliser les ressources le plus efficacement possible. Les campagnes et les programmes de solidarité, par exemple, contiennent des éléments qui concernent de nombreux Buts et domaines de travail, et qui requièrent, par conséquent, une approche coordonnée et intégrée pour assurer leur mise en œuvre efficace. De nombreuses politiques, notamment la politique sur la promotion de l'égalité des genres, doivent être poursuivies et promues dans de nombreux domaines de travail de l'organisation ou dans l'ensemble de ceux-ci.

Les Buts, tels que mentionnés ci-dessus, présentent le cadre général des priorités de l'organisation. Au moment de l'élaboration d'un Programme couvrant une période de quatre ans entre deux congrès, il est difficile, à ce stade précoce, de définir avec certitude les priorités spécifiques pour chaque année du Programme. Certains événements sont en effet susceptibles de prendre le pas sur ces priorités. Dans ce contexte, au cours de la prochaine période couverte par le Programme, tous les efforts seront déployés pour poursuivre le travail déjà accompli en vue de la réalisation des Buts généraux de l'organisation. Des priorités seront établies sur une base annuelle, telles que définies par le Bureau exécutif, dans le cadre général du Programme et des autres décisions pertinentes du Congrès mondial. Ces priorités ne doivent pas seulement répondre aux préoccupations immédiates et contribuer à la réalisation des Buts, mais elles doivent également être réalisables en fonction du temps imparti et des ressources disponibles.

2.2. Activités du programme

Éducation et emploi (Buts 1, 2 et 5)

Éducation publique de qualité pour tous

1. La campagne de l'IE « Levez la main pour l'éducation », lancée en 2009, visant à contrebalancer les **effets les plus dramatiques de la crise économique sur l'offre d'éducation** se poursuivra jusqu'à ce que la récession mondiale prenne fin et que ses effets aient été amortis. L'IE entreprendra des recherches et élaborera des programmes de développement des capacités pour aider ses organisations membres à faire face aux mesures d'austérité prises dans leurs pays. L'IE continuera également à jouer un rôle de première importance dans la campagne pour des services publics de qualité, lancée en 2010 par le groupement « Global Unions ». Ces deux campagnes viseront à sensibiliser l'opinion publique en faveur d'une taxe internationale sur les transactions financières et d'autres instruments fiscaux permettant de générer les fonds publics nécessaires pour assurer les services sociaux essentiels. Le plaidoyer mondial sera centré sur les institutions financières internationales, l'OCDE, l'UNESCO, l'OIT, l'OMC et les Sommets du G8 et du G20.
2. **La privatisation et la commercialisation des services éducatifs** ainsi que l'introduction de mécanismes de marché nuisibles dans les systèmes d'éducation publique continueront à figurer parmi les centres d'intérêt majeurs. Une attention spéciale sera accordée aux secteurs particulièrement vulnérables à ces tendances, en l'occurrence **l'éducation de la petite enfance (EPE), l'enseignement et la formation professionnels (EFP), et l'enseignement supérieur et la recherche**. Une conférence sur l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que des réunions des Groupe de travail sur l'EFP et l'EPE seront organisées régulièrement afin d'élaborer des politiques et des stratégies relatives aux défis spécifiques rencontrés dans ces secteurs.
3. Afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier la réalisation de l'enseignement primaire universel (EPT), la promotion de l'égalité des genres et la lutte contre le VIH/SIDA, la malaria et d'autres maladies, l'IE encouragera ses organisations membres à exercer une pression toujours plus grande sur les gouvernements nationaux qui n'atteignent pas les objectifs de l'EPT et les OMD. La **Campagne mondiale pour l'éducation** et la Semaine mondiale d'action, lancée par l'IE en 1995, constituent des instruments clés pour mobiliser l'opinion publique et resteront l'une des priorités majeures de l'IE. Les organisations membres bénéficieront d'un soutien pour produire et diffuser du matériel de campagne, ainsi que pour organiser des événements publics. Dans le cadre de son plaidoyer auprès de l'UNESCO et de la Banque mondiale, l'IE insistera davantage sur le recrutement d'enseignant(e)s qualifié(e)s et sur la qualité de leur formation, en tant que conditions essentielles pour la réalisation de l'EPT.

La profession enseignante

4. L'accent sera mis sur les actions visant à endiguer **le déclin de la condition de la profession enseignante**, à l'échelle mondiale, en particulier la détérioration des salaires et des conditions d'emploi. L'IE s'efforcera de contrer la « déprofessionnalisation » et ses aspects les plus préoccupants, tels que le recrutement d'enseignant(e)s non qualifié(e)s, l'érosion de l'autonomie professionnelle du personnel enseignant, l'introduction de tests standardisés ainsi que les modèles connexes d'évaluation des enseignant(e)s dont les enjeux sont importants. Des recherches seront entreprises pour aider les organisations membres à trouver des réponses à ces problématiques.

5. L'IE encouragera ses organisations membres à plaider en faveur d'une **formation de haute qualité** et de programmes de développement professionnel continu pour les enseignant(e)s. L'IE continuera à développer des profils de compétences des enseignant(e)s et publiera de nouvelles versions linguistiques de la Déclaration sur l'éthique professionnelle, afin de fournir aux organisations membres des outils se rapportant aux normes du travail. L'IE s'impliquera activement dans le « projet Educateurs(-trices) de qualité pour Tous » et dans le « Réseau mondial pour la qualité et l'efficacité de l'enseignement ».
6. Les organisations membres des pays de l'OCDE, de même que celles des pays souhaitant en faire partie, poursuivront une action commune pour aborder les questions qui concernent directement les enseignant(e)s dans les pays industrialisés, notamment l'utilisation d'indicateurs tels que PISA (pour les élèves), TALIS (pour les enseignant(e)s) et AHELO (pour l'enseignement supérieur), en tant qu'instruments d'analyse et de développement politiques, permettant aussi d'alimenter le débat politique. En s'appuyant sur les résultats du premier Sommet sur la profession enseignante qui s'est déroulé à New York en mars 2011, l'IE cherchera à établir un **mécanisme pour le dialogue international** entre les syndicats de l'éducation et les ministres de l'Éducation sur les réformes éducatives et d'autres questions en rapport avec la profession enseignante.
7. Les organisations membres seront encouragées à cibler les **nouveaux(-elles) enseignant(e)s et chercheur(-euses)** dans le cadre de leurs activités de recrutement, à favoriser la participation des jeunes affilié(e)s aux activités syndicales et à supprimer les barrières pouvant entraver leur implication. Des événements internationaux seront organisés pour les jeunes militant(e)s affilié(e)s à des syndicats de l'éducation.
8. L'IE assurera la promotion du statut du travail du **personnel de soutien éducatif**. Elle plaidera en faveur de l'amélioration de ses conditions de travail et se chargera de collecter des données et d'identifier les bonnes pratiques. A cette fin, l'IE créera un groupe de travail qui aura pour mission de développer des stratégies et un programme d'action.
9. L'IE mènera des campagnes pour le développement d'instruments internationaux destinés à protéger les droits des **enseignant(e)s migrant(e)s** et ceux de leur famille. Elle soutiendra les efforts déployés aux niveaux international, régional et national visant à développer et à mettre en œuvre des politiques destinées à protéger et à défendre les intérêts des enseignant(e)s migrant(e)s. Elle créera un Groupe de travail sur les enseignant(e)s migrant(e)s qui sera chargé de développer des stratégies et des programmes.
10. **La Journée mondiale des enseignant(e)s** (5 octobre) servira d'outil pour promouvoir l'application des Recommandations de l'OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant et la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1966/1997), ainsi que d'autres mesures nécessaires pour faire progresser les intérêts de la profession enseignante.

Droits humains et syndicaux & égalité (Buts 2, 3 et 5)

Droits humains et syndicaux

11. L'application des droits humains et de la démocratie dans tous les pays est un objectif fondamental de l'Internationale de l'Éducation. Les droits syndicaux constituent une condition préalable pour progresser vers cet objectif. L'IE se concentrera sur la mise en application des **normes internationales du travail**, plus importantes que jamais en cette période de mondialisation, de crises économique et environnementale entrecroisées, et de concurrence effrénée. L'IE travaillera conjointement avec ses partenaires du groupement « Global Unions » dans le cadre d'une nouvelle campagne pour le respect des conventions fondamentales de l'OIT

par les gouvernements et les agences internationales, en particulier les conventions protégeant la liberté d'association, la négociation collective, l'égalité des sexes et la non-discrimination, et la convention pour la protection contre le travail des enfants. Elle aidera ses organisations membres à faire pleinement usage des mécanismes pertinents pour l'introduction de plaintes via l'OIT, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant (1966), et via les organisations intergouvernementales régionales telles que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des États américains et l'Union africaine.

12. **Favoriser le dialogue et la compréhension entre les cultures** restera une priorité de l'IE. Des activités seront développées en vue de réaffirmer au travers de l'éducation les valeurs universelles que sont les droits humains, la paix, la démocratie et le respect mutuel. Des activités seront entreprises pour poursuivre les programmes actuels tels que ceux mis en place dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA). En collaboration avec ses organisations membres en Israël et en Palestine, l'IE poursuivra ses efforts pour apporter une contribution significative au processus de paix au Moyen-Orient.
13. L'IE mobilisera le soutien pour garantir que les établissements scolaires soient des **sanctuaires sûrs** pour les élèves et les enseignant(e)s. Elle plaidera en faveur de conditions d'enseignement permettant à toutes les personnes souhaitant apprendre, enseigner et s'investir dans la recherche, à tous les niveaux, de le faire en toute sécurité, dignité et égalité. De nouvelles versions linguistiques de la Déclaration de l'IE seront publiées et diffusées.
14. Les organisations membres seront encouragées à lutter activement pour l'élimination du **travail des enfants** dans leur pays. Des programmes de soutien seront élaborés en coopération étroite avec l'OIT, le groupement « Global Unions » et la Marche mondiale contre le travail des enfants.
15. L'IE se chargera de promouvoir activement la transition vers une économie à faible émission de carbone et une croissance économique durable. A cette fin, des programmes seront élaborés pour impliquer les syndicats de l'éducation, la profession enseignante et les établissements scolaires, dans le mouvement mondial de lutte contre les effets négatifs du **réchauffement climatique**. Un partenariat sera établi avec Greenpeace International.

Egalité

16. Les programmes mondiaux et régionaux pour la promotion de l'égalité et de la non-discrimination dans l'éducation et la société se développeront davantage et seront étendus à **tous les domaines concernés par l'égalité**, notamment le genre, l'état civil, la situation de famille, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge, le handicap, et la race ou l'origine ethnique. L'IE entreprendra des recherches sur les formes persistantes de stéréotypes dans l'éducation et encouragera ses organisations membres à développer un programme de cours et de formation soutenant ces objectifs.
17. L'IE accordera une priorité toute particulière à la promotion des **droits des femmes** et de l'égalité des genres. Elle continuera à soutenir ses réseaux (sous-)régionaux des femmes. Une attention particulière sera accordée aux politiques relatives au travail décent, aux stratégies pour la réduction de la pauvreté, notamment l'équité en termes de salaires, de conditions d'emploi et de retraites. Le plaidoyer mondial auprès de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, de l'OIT et du Comité des droits de l'homme des Nations Unies aura pour but de réaliser les engagements qui ont été pris dans le cadre de Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), de la Convention relative aux droits de l'enfant, du Programme d'action de Beijing et des Objectifs du Millénaire pour le développement.

18. L'IE s'intéressera également à d'autres domaines concernés par l'égalité et accordera une attention toute particulière aux **enseignant(e)s autochtones** et à l'éducation autochtone ainsi qu'à la réalisation de l'égalité des droits pour les **enseignant(e)s et le personnel de soutien LGBT**. Elle organisera des séminaires et des ateliers aux niveaux sous-régional et national et s'efforcera d'élargir le Forum LGBT de l'IE/ISP aux autres partenaires du groupement « Global Unions ».

Communications (Buts 1 à 5)

19. L'IE améliorera la **qualité de l'information** transmise aux organisations membres ainsi que la communication avec et entre ses affiliés. Le portail Web de l'IE sera étendu. L'accès à toutes les données disponibles, notamment les documents présentés aux instances dirigeantes de l'IE et adoptés par celles-ci, sera facilité. Davantage d'attention sera accordée à l'utilisation plus efficace des médias sociaux en tant qu'outils de mobilisation. Le recours actuel à des supports à la fois imprimés et électroniques évoluera progressivement vers un système d'information et de communication basé sur Internet, en fonction de l'accessibilité des organisations membres aux services Internet.
20. Des efforts spéciaux seront déployés pour informer les **médias publics** dans le but d'accroître la visibilité des politiques, des activités et du plaidoyer de l'IE. Il sera demandé aux organisations membres de faire référence à l'Internationale de l'Éducation dans leurs déclarations et communiqués de presse, lorsque cela s'avère pertinent, et d'appliquer le logo de l'IE sur leur papier à lettre.
21. Afin de garantir la plus grande efficacité de l'information, de la communication et des stratégies liées aux relations publiques, l'IE réunira régulièrement les expert(e)s de la communication des organisations membres (**ComNet**). A cette fin également, la coopération avec les autres partenaires du groupement « Global Unions » sera renforcée.

Solidarité et développement (Buts 4 et 5)

Développement des capacités

22. **Le développement des capacités** demeure l'une des priorités majeures des travaux de solidarité et de développement de l'IE. La formation syndicale et d'autres programmes de soutien seront développés pour les organisations membres et en collaboration avec elles, en Afrique, en Asie-Pacifique, en Amérique latine, dans les Caraïbes, ainsi qu'en Europe centrale et orientale. Une attention particulière sera accordée aux travaux de développement dans les pays d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Asie centrale, où l'établissement de syndicats de l'éducation actifs et indépendants constitue l'un des facteurs les plus déterminants pour le développement démocratique et le progrès social.
23. Les organisations coopérantes seront réunies régulièrement (**DCNet**) afin de mettre au point des stratégies pour le développement, partager les bonnes pratiques dans les travaux de développement, et assurer la coordination des programmes.
24. L'IE organisera des campagnes pour contrebalancer la tendance des gouvernements des pays de l'OCDE à réduire ou à supprimer intégralement leurs engagements financiers pour l'**Aide au développement des pays d'outre-mer**. Les organisations membres seront encouragées à convaincre les gouvernements de maintenir leurs promesses d'aide au développement, en particulier dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'EPT et des OMD.

Syndicalisation

25. La syndicalisation est un élément vital pour les syndicats. L'IE encouragera l'élaboration de **stratégies de recrutement proactives** au sein des organisations membres et se chargera de développer et de diffuser des supports de travail ainsi que des idées de promotion utiles. Elle créera un réseau de l'IE réunissant les expert(s) de la syndicalisation issu(e)s des organisations membres (**OrgNet**) afin de partager les bonnes pratiques dans le travail de syndicalisation.
26. L'IE orientera son travail de syndicalisation sur les **pays arabophones** et les secteurs comptant encore trop peu d'affiliés, comme l'enseignement supérieur et la recherche, l'enseignement et la formation professionnels, l'éducation de la petite enfance, et le personnel de soutien éducatif. Du matériel promotionnel sera élaboré à cette fin.
27. Des efforts seront déployés pour établir des relations avec les organisations et les groupes d'enseignant(e)s indépendants en **Chine** et pour développer des programmes destinés à les soutenir dans la promotion des droits, des salaires et des conditions d'emploi des enseignant(e)s.

Recherche (Buts 1 à 5)

28. Dans la société d'aujourd'hui, fondée sur le savoir, une argumentation s'appuyant sur une recherche solide et crédible est essentielle pour permettre aux organisations de promouvoir et de défendre avec succès les intérêts de leurs membres. L'IE entreprendra des **recherches indépendantes** pour soutenir ses propositions et ses politiques, et fournira aux organisations membres des preuves tangibles permettant d'étayer leur travail. Ces recherches seront soit entreprises directement par le personnel concerné de l'IE, soit commanditées auprès d'agences indépendantes ou réalisées par le biais de l'Institut de recherche de l'IE. Parmi les projets de recherche figurent la fraude fiscale réalisée par les entreprises internationales et son incidence sur les dépenses publiques, les droits syndicaux dans le secteur de l'éducation, ainsi que les modèles de référence pour l'éducation inclusive qui accordent de l'importance à la langue d'enseignement, au contenu des programmes scolaires et à d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les attitudes de la population vis-à-vis des questions liées à l'égalité.
29. Les **analyses approfondies** des rapports et des enquêtes émanant d'autres centres de recherche et institutions internationales seront mises à la disposition des organisations membres. Il sera procédé à l'analyse des politiques soutenues par les organisations internationales et, en particulier, par les organisations intergouvernementales et les institutions financières, ainsi qu'à l'évaluation de leur impact potentiel. Des informations sur les évolutions dans ce domaine seront régulièrement mises à la disposition des organisations membres.

Institut de recherche de l'IE

30. L'**Institut de recherche de l'IE** se développera en tant que source indépendante et fiable d'informations et de données permettant de soutenir le travail de plaidoyer de l'IE et celui des organisations membres. Il sera encouragé dans plusieurs tâches : établir les indicateurs et les bases de données nécessaires aux organisations membres pour leur plaidoyer ; collecter et diffuser des informations ; mener des études sur des questions fondamentales affectant les éducateurs(-trices) en relation avec leur profession et leurs droits humains et syndicaux ; et contribuer au développement des capacités de recherche des organisations membres.

Autres programmes (Buts 1 à 5)

31. L'Internationale de l'éducation est membre du **Conseil des syndicats mondiaux (Global Unions)** qui regroupe le mouvement syndical international, notamment les Fédérations syndicales internationales, la CSI et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE. L'IE continuera à jouer un rôle actif au sein du Conseil des syndicats mondiaux et à participer aux campagnes et aux actions qu'il mène. Dans le cadre de la réalisation des programmes susmentionnés, l'IE cherchera à obtenir la coopération et le soutien de l'ensemble des partenaires du groupement « Global Unions ».

2.3. Gouvernance et administration

32. Conformément aux Statuts, un Congrès mondial sera organisé en 2015. Les réunions du Bureau exécutif se tiendront tous les neuf mois. Le Bureau restreint se réunira avant et entre les réunions du Bureau exécutif. Des dispositions seront prises pour les réunions du Comité d'experts et du Comité d'audit, qui sera mis sur pied par le Congrès mondial. Les structures régionales en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine seront habilitées à organiser des Congrès régionaux et des réunions des Comités régionaux, tandis qu'une aide sera fournie pour l'organisation d'une réunion des organisations membres dans la région d'Amérique du Nord et des Caraïbes. Par ailleurs, un soutien sera apporté à la Fédération des enseignant(e)s de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), au Comité de l'éducation du Pacifique (COPE) et au Syndicat des enseignant(e)s des Caraïbes (CUT).
33. L'IE maintiendra ses bureaux actuels à Bruxelles (Belgique), à Accra (Ghana), à Kuala Lumpur (Malaisie) et à San José (Costa Rica) ; ses bureaux sous-régionaux à Castries (Sainte-Lucie), à Suva (Fidji), ainsi que ses bureaux des programmes sous-régionaux à Beyrouth (Liban) et à Tachkent (Ouzbékistan) pendant toute la durée des programmes pour la région MENA et STAN.

3. Budget 2012-2015

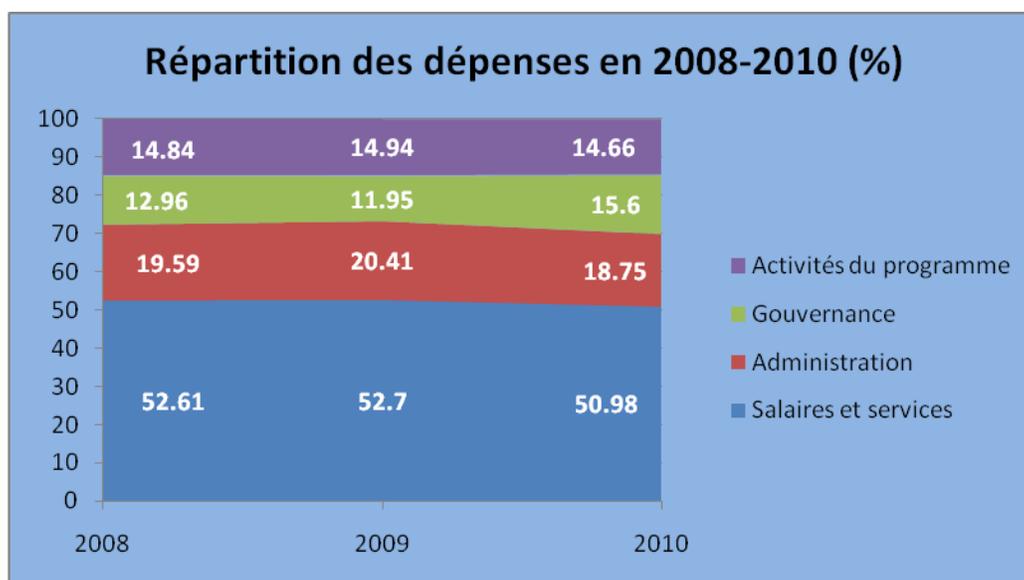
3.1. Projections des dépenses 2008-2010

Le budget général de l'IE se compose de quatre domaines de dépenses : les activités du programme, la gouvernance, l'administration et les salaires et services. « Les programmes extra-budgétaires » ne sont pas couverts par le budget général de l'IE. Ils sont financés par des sources extérieures. En 2008, 2009 et 2010, les dépenses ont été réparties tel que présenté dans le Tableau 1 :

Tableau 1 : Répartition des dépenses	2008 réel	2009 réel	2010 réel	2011 prévisionnel
Activités du programme	1 244 398	1 290 227	1 373 076	1 427 015
Gouvernance	1 087 191	1 031 503	1 460 900	1 680 000
Administration	1 642 486	1 762 278	1 756 167	1 541 500
Salaires et services	4 412 242	4 550 851	4 773 617	4 592 303
Total	8 386 317	8 634 859	9 363 759	9 240 818
Programmes extra-budgétaires	3 882 845	2 833 481	2 553 565	1 247 518
Total	12 269 162	11 468 340	11 917 324	10 488 336

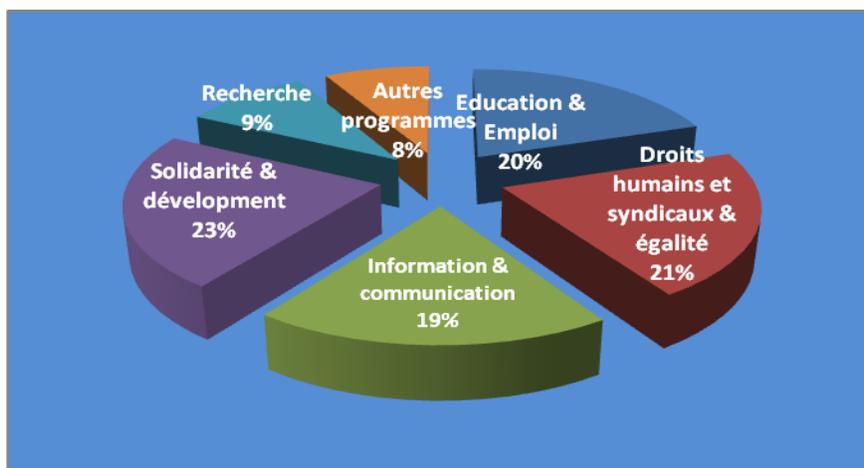
Les coûts liés aux salaires, aux services, à la gouvernance et à l'administration représentent environ 85% du budget. Comme présenté dans la *Figure 1* ci-dessous, en 2010 les dépenses liées à la gouvernance ont représenté 15,6% du budget total. Le montant des frais administratifs s'est élevé à 18,75% du budget, tandis que 50,98% ont couvert les frais de personnel (salaires et services). Ces **dépenses courantes** – qui s'élèvent au total à quelque 7,9 millions € – représentent les coûts essentiels de fonctionnement de l'Internationale de l'Education (*Figure 1*).

Figure 1



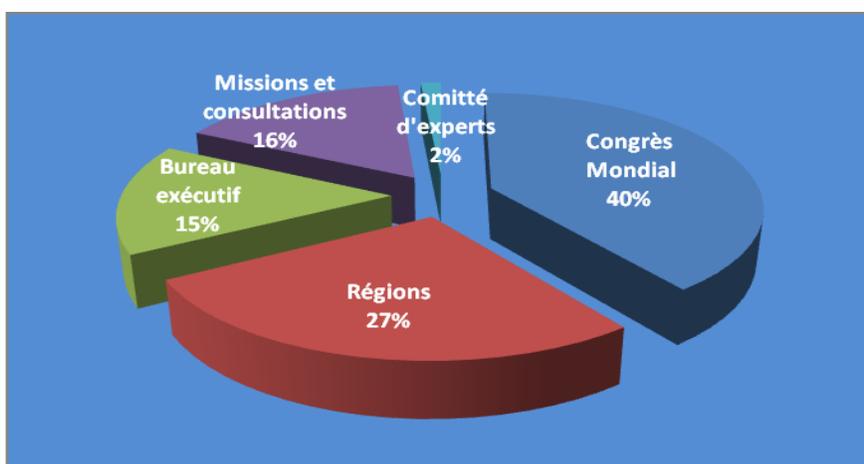
Les **Activités du Programme** constituent les principaux outils pour la réalisation des buts fixés pour une période de quatre ans. Ces buts sont basés sur les objectifs principaux de l'IE. Les fonds sont alloués à cinq domaines principaux du programme : « Education et emploi », « Droits humains et syndicaux & égalité », « Information et communication », « Solidarité et développement » et « Recherche ». La Figure 2 présente les montants dépensés dans ces domaines pour la période 2008-2010

Figure 2 - Activités du programme (2010) : 1 373 076 €



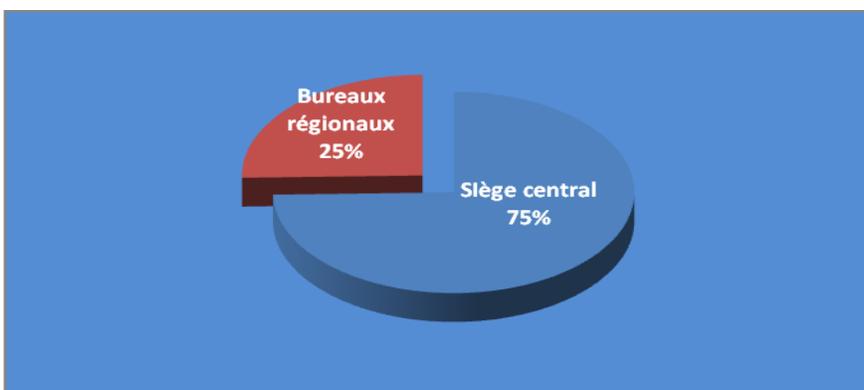
Les coûts liés à la **Gouvernance** représentent les dépenses engendrées par le Congrès mondial, les réunions du Bureau exécutif, les Conférences régionales, les réunions des Comités régionaux, ainsi que les autres dépenses liées aux obligations statutaires. **(Figure 3) :**

Figure 3 - Gouvernance (2010) : 1 460 900 €



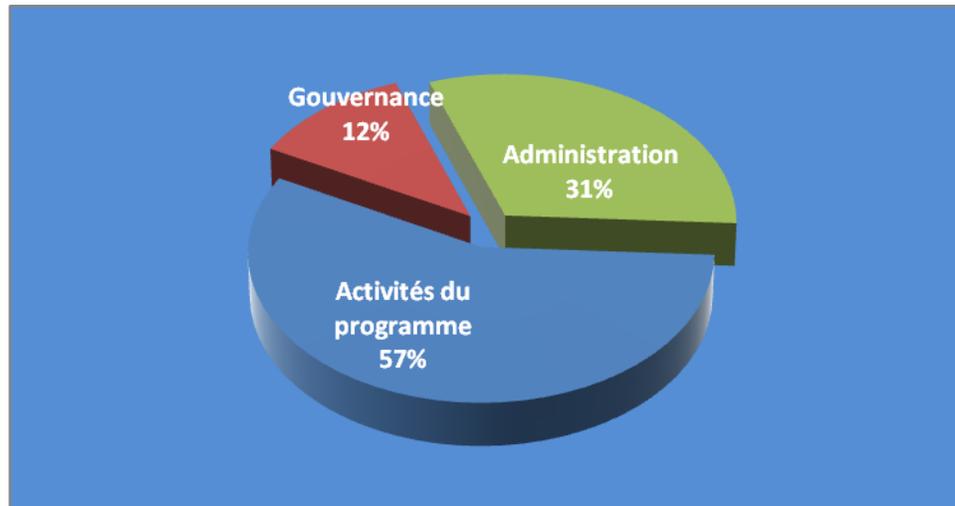
Les coûts liés à l'**Administration** représentent les coûts de fonctionnement du siège central à Bruxelles, des bureaux régionaux à Accra (Ghana), à Kuala Lumpur (Malaisie) et à San José (Costa Rica), et des bureaux sous-régionaux à Castries (Sainte-Lucie), à Beyrouth (Liban) et à Suva (Fidji). **(Figure 4) :**

Figure 4 - Administration (2010) : 1 756 167 €



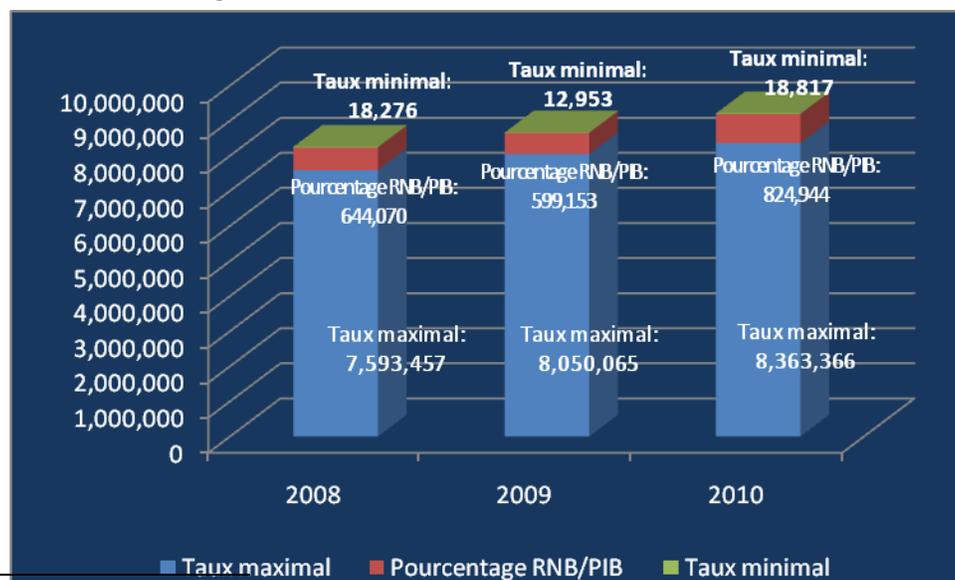
Les **salaires et services** (coûts du personnel) sont répartis entre les trois domaines principaux du budget : les activités du programme, la gouvernance et l'administration. Le montant total présenté dans la **Figure 5** n'inclut pas les coûts de personnel pour la région Europe, lesquels sont couverts par un budget régional :

Figure 5 - Salaires et services (2010) : 4 773 617 €



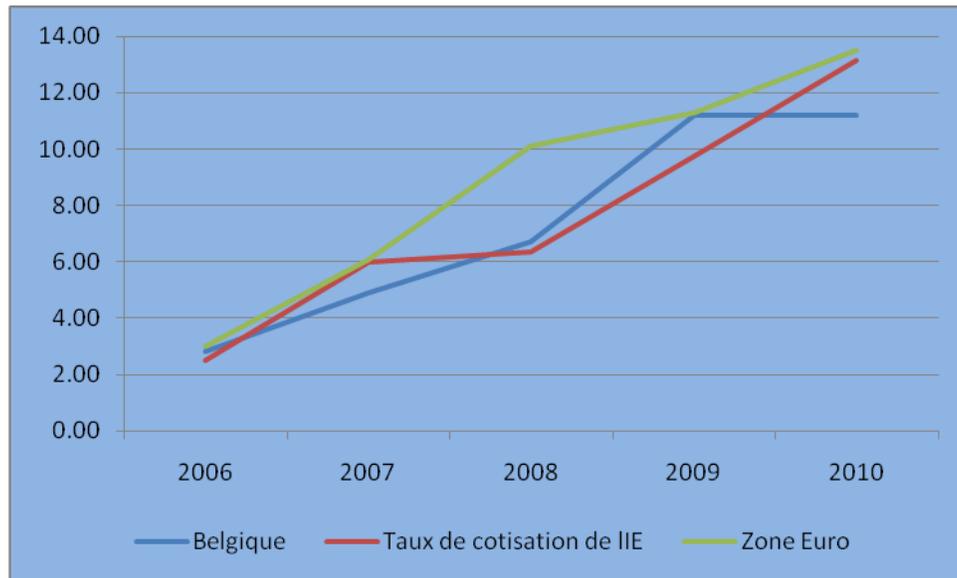
Au cours de la période 2008-2010, le **revenu des cotisations** a augmenté et est passé de 8 255 803 € à 9 207 127 €¹ en 2010 (11%). La **Figure 6** montre les montants payés sur la base du taux maximum, du RNB/PIB des pays des organisations membres, et du taux minimum. Les augmentations du taux de cotisation des membres *per capita* a permis d'éviter une perte du « pouvoir d'achat » due à l'inflation, aux fluctuations monétaires défavorables et à l'augmentation générale des prix. La **Figure 7** montre l'augmentation des taux de cotisation au cours de la période 2006-2010, en comparaison de l'inflation en Belgique et dans la zone euro.

Figure 6 - Revenu des cotisations 2008-2010



¹ Les dépenses en 2008, 2009 et 2010 ont été couvertes par le revenu des cotisations et par d'autres sources de revenus, notamment les intérêts bancaires, la sous-location et les subventions (voir les Rapports financiers 2007-2010).

Figure 7 - Inflation comparée aux taux de cotisation 2006-2010



3.2. Etablissement d'un budget pour 2012-2015

3.2.1. Activités du programme

Les programmes 1 à 30 présentés ci-dessus au point 2.2. sont répartis en six domaines se rapportant aux Buts principaux : **Education et emploi** (programmes 1 à 10), **Droits humains et syndicaux & Egalité** (programmes 11 à 18), **Information et communication** (programmes 19 à 21), **Solidarité et développement** (programmes 22 à 27), **Recherche** (programmes 28-30), et **Autres programmes** (31).

Les principaux outils pour la mise en œuvre de ces programmes, qui ont une composante mondiale et régionale, sont : *le plaidoyer* (représentation et consultation auprès des agences internationales), *l'assistance* (soutien juridique, aide de solidarité, subventions aux organisations membres), *l'information* (rapports, bulletins d'information, brochures, magazines, bases de données), *la recherche* (enquêtes, analyses de données, rapports, recherches commissionnées) et *le développement des capacités* (programmes de formation syndicale).

Les budgets des activités du programme couvrent également les dépenses liées aux **campagnes et coalitions** (Levez la main pour l'éducation publique, la Campagne mondiale pour l'éducation, la Journée mondiale des enseignant(e)s, les Services publics de qualité, le réchauffement climatique), à l'organisation des **Conférences internationales** (telles que la Conférence sur l'enseignement supérieur et la recherche, une deuxième Conférence des femmes de l'IE « Objectif égalité », les jeunes enseignant(e)s et apprenant(e)s), et aux **Groupes de travail, comités consultatifs et réseaux**.

Un montant estimé à **1 620 000 €** (2012) serait nécessaire pour réaliser les **programmes 1 à 31**. Ce montant est augmenté de 1% en 2013, 2014 et 2015.

Tableau 2 : Activités du programme (1 à 30)	2012	2013	2014	2015
Education et emploi (Pr. 1-10)	420 000	424 200	428 442	432 726
Droits humains et syndicaux & égalité.(Pr. 11-18)	290 000	292 900	295 829	298 787
Information et communication (Pr. 19-21)	270 000	272 700	275 427	278 181
Solidarité et développement (Pr. 22-27)	440 000	444 400	448 844	453 332
Recherche (Pr. 28-30)	120 000	121 200	122 412	123 636
Autres programmes (Pr. 31)	80 000	80 000	80 000	80 000
Total	1 620 000	1 635 400	1 650 954	1 666 664

3.2.2. Gouvernance

Un montant de **1 390 000 €** serait nécessaire pour réaliser le **programme 32**, essentiellement en raison des réunions statutaires mondiales et régionales qui doivent être organisées régulièrement. Les principales dépenses concernent les coûts liés aux réunions, aux services d'interprétation et aux subventions pour les déplacements. Des budgets annuels sont établis pour le Congrès mondial de 2015, dont le montant total est estimé à 2 030 000 € ; pour les conférences régionales et les réunions des comités en Afrique, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, dont le montant total sur quatre ans est estimé à 1 275 000 € ; et pour des conférences dans la région d'Amérique du Nord/Caraïbes. De plus, des subventions annuelles sont prévues pour la SAARC, le COPE et le CUT.

Le coût de 6 réunions du Bureau exécutif et 6 réunions du Bureau restreint dans la période 2012-2015 est estimé à 850 000 €. Des budgets annuels sont établis pour couvrir ces montants. Les montants estimés pour les réunions et les missions du Comité d'experts et du nouveau Comité d'audit (4 réunions

sur la période 2012-2015) s'élèvent respectivement à 126 000 € et à 86 000 €. Des budgets annuels sont établis pour couvrir ces montants.

Le budget de la gouvernance couvre également les missions et représentations (260 000 €), ainsi que les dépenses de la Présidence (25 000 €). Ces montants sont augmentés de 1% en 2013, 2014 et 2015.

(Tableau 3) :

Tableau 3 : Gouvernance (32)	2012	2013	2014	2015
Instances mondiales				
Congrès mondial	500 000	505 000	510 000	515 000
Bureaux exécutif et restreint	205 000	210 000	215 000	220 000
Dépenses de la Présidence	25 000	25 250	25 503	25 758
Comité d'experts sur les affiliations	30 000	31 000	32 000	33 000
Comité d'audit	20 000	21 000	22 000	23 000
Sous-total	780 000	792 250	804 503	816 758
Organes (sous-)régionaux				
Conf. et Comité Afrique (IEAF)				
Conf. et Comité Asie-Pacifique (IEAP)	270 000	300 000	330 000	375 000
Conf. et Comité Amérique latine (IEAL)				
Conférence Amérique du Nord/Caraïbes	30 000	31 000	32 000	33 000
SAARC (FSS)				
Pacifique (COPE)	50 000	50 000	50 000	50 000
Caraïbes (CUT)				
Sous-total	350 000	381 000	412 000	458 000
Autre				
Missions et représentations	260 000	262 600	265 226	267 878
Sous-total	260 000	262 600	265 226	267 878
Total	1 390 000	1 435 850	1 481 729	1 542 636

3.2.3. Administration

Les coûts de fonctionnement du Siège central à Bruxelles s'élèvent à 1 268 000 € et comprennent la location et les frais d'entretien, le mobilier et l'équipement, ainsi que les frais de communication, les assurances et les frais juridiques. Les coûts générés par les bureaux régionaux à Accra (Ghana), Kuala Lumpur (Malaisie) et San José (Costa Rica) ; par les bureaux sous-régionaux à Castries (Sainte-Lucie), Beyrouth (Liban) et Suva (Fidji) sont estimés à 500 000 €. Ces montants sont augmentés de 1 % en 2013, 2014 et 2015. Le budget de l'administration couvre également une contribution financière à un fonds de réserve s'élevant à 1 % du revenu des cotisations (95 000 €). **(Tableau 4) :**

Tableau 4 : Administration (33)	2012	2013	2014	2015
Siège				
Loyer et maintenance	486 060	490 920	495 829	500 788
Mobilier et équipement	307 289	310 362	313 466	316 600
Autres dépenses de bureau	283 520	286 355	289 219	292 111
Communication	167 819	169 497	171 192	172 904
Assurances	23 312	23 545	23 781	24 019
Sous-total	1 268 000	1 280 680	1 293 487	1 306 422
Bureaux régionaux				
Accra, Ghana	180 000	181 800	183 618	185 454
Kuala Lumpur, Malaisie; Suva, Fidji	135 000	136 350	137 714	139 091

San José, Costa Rica	135 000	136 350	137 714	139 091
Castries, Sainte-Lucie	50 000	50 500	51 005	51 515
Sous-total	500 000	505 000	510 050	515 151
Fonds de réserve (1%)				
Sous-total	95 000	96 900	98 838	100 815
Total	1 863 000	1 882 580	1 902 375	1 922 387

3.2.4. Salaires et services

Les coûts du personnel (salaires et services) sont répartis entre les activités du programme, la gouvernance et l'administration, et correspondent au temps de travail du personnel nécessaire à la mise en œuvre de ces programmes, comme indiqué dans le Tableau 5 ci-dessous :

Tableau 5 : Frais de personnel par programme	2012	2013	2014	2015
Activités du programme				
Éducation et emploi	579 877	592 858	606 129	619 697
Droits humains et syndicaux & égalité	523 567	535 287	547 269	559 520
Information et communication	550 699	563 026	575 630	588 515
Solidarité et développement	875 279	894 872	914 904	935 384
Recherche	263 443	269 340	275 369	281 533
Sous-total	2 792 865	2 855 383	2 919 301	2 984 649
Gouvernance	418 975	428 354	437 942	447 746
Administration	1 414 647	1 446 315	1 478 693	1 511 795
Total	4 626 487	4 730 053	4 835 936	4 944 190

Les coûts salariaux représentent un domaine de dépense majeur. En Belgique, ces coûts augmentent automatiquement de 2% chaque fois que le taux d'inflation atteint 2% et se maintient à ce niveau-là durant deux mois. De plus, les salaires sont payés sur la base d'une échelle des salaires et font donc l'objet d'une augmentation annuelle d'environ 3,5% pour les personnes situées aux échelons les plus bas. L'impact prévisionnel sur les coûts du personnel devrait probablement se traduire par une augmentation d'environ 3 % par an.

Tableau 6 : Taux d'inflation en Belgique en 2006-2010	
Année	Taux d'inflation (prix à la consommation)
2006	2,80%
2007	2,10%
2008	1,80%
2009	4,50%
2010	0%

Dans l'hypothèse où, suite à des augmentations obligatoires des salaires, ceux-ci dépasseraient les montants prévus dans le budget, des mesures d'économie seraient inévitables et pourraient se traduire, par une adaptation du nombre de postes occupés par le personnel. Toutefois, une telle évolution n'est pas prévue actuellement. Le montant total à prévoir pour les coûts de personnel en 2012 s'élève à **4 626 487 €**. Le coût prévisionnel du personnel en 2013, 2014 et 2015 s'élèvera, respectivement, à 4 730 053 €, 4 835 936 € et 4 944 190 €.

Les augmentations des coûts sont souvent difficiles à prévoir. L'impact de la crise financière a été ressenti de différentes manières à travers le monde. Il a conduit à une fluctuation des prix à la consommation et des taux de change. Il est probable que les coûts liés aux transports et aux communications continueront d'augmenter de manière significative. C'est pourquoi l'augmentation des dépenses prévues dans le budget présenté dans le paragraphe précédent est susceptible de ne pas couvrir intégralement l'augmentation actuelle des prix. Alors qu'une augmentation annuelle de 1% a été prévue pour la plupart des activités, l'augmentation des coûts du personnel a été fixée à 2,22385% par an.

Des mesures ont été prises pour réduire et contrôler les coûts ces dernières années, et d'autres initiatives seront prises pour limiter l'augmentation des coûts, en particulier grâce à l'utilisation accrue des technologies et d'Internet qui permettront de réduire les coûts liés aux déplacements, aux communications et à l'impression de documents. Par ailleurs, des efforts supplémentaires seront déployés pour garantir que toutes les organisations membres honorent leurs obligations financières.

3.2.5. Prévisions de recettes

Par le passé, les **intérêts bancaires** et les avantages liés au **change de devises** venaient s'ajouter aux recettes. Toutefois, depuis le début de la crise financière, cette rentrée d'argent a en grande partie disparu.

Les recettes pour les projets financés par des **subventions extrabudgétaires** sont soumises à des dispositions contractuelles précisant les montants qui seront alloués chaque année. Le revenu pour le fonds de solidarité est assorti de subventions allouées chaque année par certaines organisations membres ou en réponse à des appels spécifiques.

Par voie de conséquence, les recettes de l'IE proviennent quasi exclusivement du **paiement des cotisations**. Bien que le nombre de membres de l'IE ne cesse d'augmenter, la plupart des nouvelles organisations sont issues de pays à faible revenu et, par conséquent, elles ne sont pas en mesure de contribuer de manière significative aux recettes de l'IE. De plus, ces organisations imposent fréquemment des demandes accrues en termes de dépenses, étant donné qu'elles nécessitent des subventions pour participer aux activités de l'IE. Dans les pays où les affiliés sont tenus de payer le taux complet des cotisations, certaines organisations enregistrent une diminution du nombre de leurs membres en raison de la baisse de fréquentation des établissements scolaires dans ces pays, ce qui aura pour conséquence une diminution des revenus anticipés de l'IE. La **Figure 8** montre une augmentation modeste des organisations membres payant un pourcentage du RNB/PIB de leur pays et de celles payant le taux minimum. Les prévisions indiquent que le nombre d'organisations payant le taux maximum diminuera environ de 100 000 unités en 2011.

Le revenu nécessaire à la mise en œuvre du Programme et du Budget proposés (sans les projets extrabudgétaires et du fonds de solidarité) est estimé à **9 499 487 €** en 2012, **9 683 883 €** en 2013, **9 870 993 €** en 2014 et **10 075 876 €** en 2015.

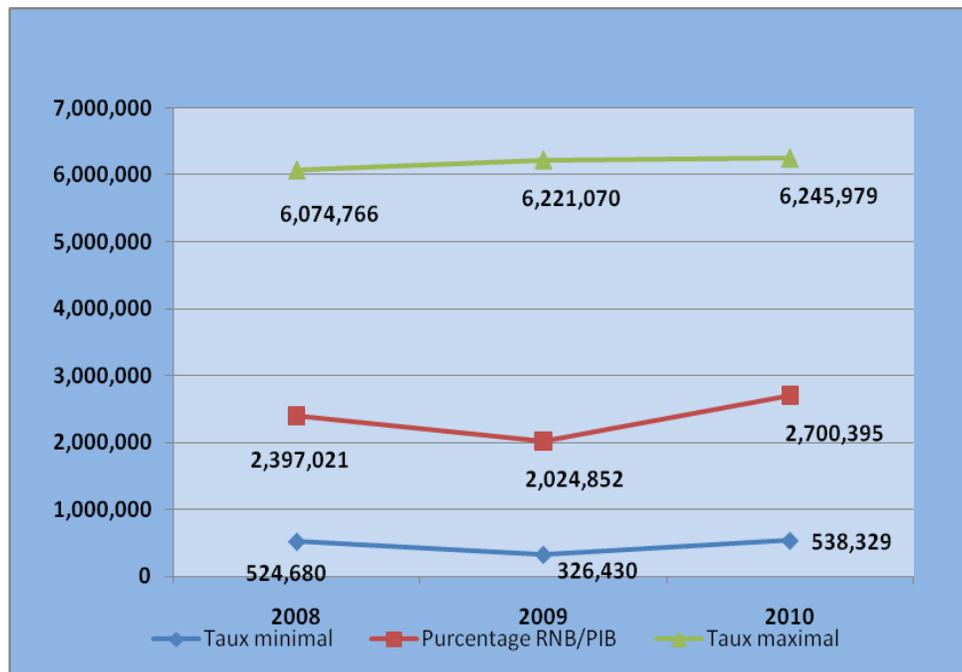
3.2.6. Taux de cotisation

Sur la base des prévisions du nombre de membres pour lesquels des cotisations sont payées en 2011 au taux maximum (6 150 000), une augmentation de 2% de ces taux maximum en 2012 serait nécessaire. Des augmentations supplémentaires de 2% pourraient également être requises en 2013, 2014 et 2015, excepté si :

- les taux d'inflation sont plus bas que prévu,
- des fluctuations monétaires favorables permettent une réduction des dépenses prévues en dehors de la zone euro,
- une augmentation du nombre de membres permet de générer les fonds requis

Face à l'augmentation des coûts et à l'inflation, il est peu probable que cette majoration des cotisations puisse, à elle seule, maintenir le niveau actuel des recettes. Dans le climat économique actuel, il s'agit du minimum nécessaire - lorsqu'il est combiné à des contrôles rigoureux des dépenses - pour maintenir les services et réaliser les objectifs du Programme. Le Bureau exécutif contrôlera minutieusement les recettes et les dépenses au cours de la période couverte par le Programme et le Budget et procédera à tous les ajustements jugés nécessaires.

Figure 8 Nombre de membres pour lesquels des cotisations sont payées 2008-2010



A la lumière de ce qui précède, le Bureau exécutif a décidé de proposer

- **une augmentation de 2% des cotisations au taux maximum *per capita* pour 2012 et d'examiner la nécessité d'une augmentation de 2% maximum pour chacune des années suivantes sur la base des données financières disponibles en automne de chaque année précédente.**

Pour 2012, aucune augmentation du taux minimum n'est proposée, tandis que le pourcentage du RNB/PIB demeurera inchangé.

4. Propositions

4.1. BUDGET GENERAL 2012 - 2015

Revenus

	2012	2013	2014	2015
Cotisations des membres				
Taux minimal : 0,035				
Pourcentage RNB/PIB 2012 : 1/12445				
Taux maximal 2012 : € 1,413				
Sous-total	9 500 000	9 690 000	9 883 800	10 081 476
Autre revenu				
Sous-total	0	0	0	0
GRAND TOTAL	9 500 000	9 690 000	9 883 800	10 081 476

Dépenses

Programmes	2012	2013	2014	2015
Activités du programme (Programmes 1-31)				
<i>Éducation et emploi (Programmes 1-10)</i>				
Activités	420 000	424 200	428 442	432 726
Salaires et services	579 877	592 858	606 129	619 697
Sous-total	999 877	1 017 058	1 034 571	1 052 423
<i>Droits humains et syndicaux et égalité (Programmes 11-18)</i>				
Activités	290 000	292 900	295 829	298 787
Salaires et services	523 567	535 287	547 269	559 520
Sous-total	813 567	828 187	843 098	858 307
<i>Information et Communication (Programmes 19-21)</i>				
Activités	270 000	272 700	275 427	278 181
Salaires et services	550 699	563 026	575 630	588 515
Sous-total	820 699	835 726	851 057	866 696
<i>Solidarité et développement (Programmes 22-27)</i>				
Activités	440 000	444 400	448 844	453 332
Salaires et services	392 438	401 223	410 204	419 387
Salaires et services personnel des régions	482 841	493 649	504 700	515 997
Sous-total	1 315 279	1 339 272	1 363 748	1 388 716
<i>Recherche (Programmes 28-30)</i>				
Activités	120 000	121 200	122 412	123 636
Salaires et services	263 443	269 340	275 369	281 533
Sous-total	383 443	390 540	397 781	405 169

Autres programmes (31)				
Contribution au Conseil des syndicats mondiaux	60 000	60 000	60 000	60 000
Bourse Mary Hatwood Futrell	20 000	20 000	20 000	20 000
Sous-total	80 000	80 000	80 000	80 000
Total Activités du programme	4 412 865	4 490 783	4 570 255	4 651 312

Gouvernance (Programme 32)				
Instances mondiales				
Congrès mondial 2015	500 000	505 000	510 000	515 000
Réunions du Bureau exécutif et du Bureau restreint	205 000	210 000	215 000	220 000
Dépenses spéciales de la Présidence	25 000	25 250	25 503	25 758
Comité d'experts sur les affiliations	30 000	31 000	32 000	33 000
Comité d'audit	20 000	21 000	22 000	23 000
Sous-total	780 000	792 250	804 503	816 758
Instances régionales, sous-régionales et autres				
Conférences régionales et Comité régional Afrique	270 000	300 000	330 000	375 000
Conférences régionales et Comité régional Asie-Pacifique				
Conférences régionales et Comité régional Amérique latine	30 000	31 000	32 000	33 000
Amérique du Nord et caraïbes				
Asie du Sud (STF)	50 000	50 000	50 000	50 000
Pacifique (COPE)				
Caraïbes (CUT)				
Sous-total	350 000	381 000	412 000	458 000
Autres dépenses de la gouvernance				
Missions et consultations	260 000	262 600	265 226	267 878
Sous-total	260 000	262 600	265 226	267 878
Salaires et services Gouvernance				
Salaires et services	298 265	304 942	311 768	318 747
Salaires et services personnel des régions	120 710	123 412	126 175	128 999
Sous-total	418 975	428 354	437 942	447 746
Total Gouvernance	1 808 975	1 864 204	1 919 671	1 990 382

Administration (Programme 33)				
Siège central				
Loyer et maintenance	486 060	490 920	495 829	500 788
Mobilier et équipement	307 289	310 362	313 466	316 600
Autres dépenses du bureau	283 520	286 355	289 219	292 111
Frais de communication	167 819	169 497	171 192	172 904
Frais d'assurance	23 312	23 545	23 781	24 019
Sous-total	1 268 000	1 280 680	1 293 487	1 306 422
Bureaux régionaux				

Accra Ghana	180 000	181 800	183 618	185 454
Kuala Lumpur Malaisie; Suva Fidji	135 000	136 350	137 714	139 091
San José Costa Rica	135 000	136 350	137 714	139 091
Sainte-Lucie	50 000	50 500	51 005	51 515
Sous-total	500 000	505 000	510 050	515 151
Autres				
Fonds de réserve (1%)	95 000	96 900	98 838	100 815
Sous-total	95 000	96 900	98 838	100 815
Sous-total	1 863 000	1 882 580	1 902 375	1 922 387
Salaires et services administration				
Salaires et services	1 145 734	1 171 382	1 197 605	1 224 415
Salaires et services personnel des régions	213 913	218 702	223 598	228 603
Formation, frais de personnel divers	55 000	56 231	57 490	58 777
Sous-total	1 414 647	1 446 315	1 478 693	1 511 795
Total Administration	3 277 647	3 328 895	3 381 068	3 434 182
GRAND TOTAL				
	9 499 487	9 683 883	9 870 993	10 075 876
Excédent des recettes				
	513	6 117	12 807	5 600

4.2. PROPOSITIONS RELATIVES AU TAUX DE COTISATION pour 2012 – 2015

1. 2012

Les **taux maximum** pour l'année 2012 pourraient être augmentés de **2%** (1,413 €)

2. 2013/2014/2015

Cette majoration éventuelle de l'ensemble des taux de cotisation de l'IE au cours des années 2013, 2014 et 2015 ne dépassera pas 2%.

Par le présent document, le Bureau exécutif est autorisé à déterminer anticipativement, avant chaque année, si une majoration de maximum 2% est nécessaire pour l'une des années 2013, 2014 ou 2015.

Propositions soumises au 6ème Congrès mondial par le Bureau exécutif